

A.R. PREFECTURE

016-211600242-20110404-20110302A-DE
Reçu le 12/04/2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

Délibération :
N° 2011_3_2

Nombre de Conseillers en
exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L' an deux mille onze , le lundi 04 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, RUE DE LA REPUBLIQUE à AUSSAC-VADALLE, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 28 Mars 2011

Présents :

Titulaires : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean Pierre, Monsieur VIART Luc

**Objet : Location maison à
Ravaud avec promesse de
vente**

Excusés : Madame TUILLIERE Chantal, Monsieur PARTHONNEAU Nicolas

Secrétaire de séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de location de 36 mois avec promesse de vente et levée d'option à 30 mois, pour la maison propriété communale sise rue du prieuré à Ravaud.

Les biens concernés sont la maison d'habitation rue du prieuré à Ravaud et les dépendances situées sur les parcelles n° B 589, 588, 586 et la ZP 15.

Le loyer pour la location est fixé à 650,00 € mensuel. Le prix de vente au terme des 30 mois est de 120 500,00 €. Il propose également d'autoriser les travaux d'embellissement, pendant la période de location.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de charger Maître Bertrand, notaire à Montignac sur Charente, de préparer un acte pour la réalisation des éléments exposés ci-dessus. Les frais de notaire restent à la charge du locataire.

Le Conseil après en avoir délibéré atteste à l'unanimité :

- Décide de louer la maison à Ravaud sise 16 rue du Prieuré, propriété communale pendant 36 mois avec promesse de vente et levée d'option à 30 mois;
- Fixe le loyer à 650,00 € mensuel, et le prix de vente au terme des 30 mois à 120.500,00 €;
- Autorise les travaux d'embellissement pendant la période de location;
- Décide de charger Maître Bertrand, notaire à Montignac sur Charente, de préparer l'acte pour la réalisation de ce projet; et les frais de notaire restent à la charge du locataire
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans,
mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,



Le Maire,
Gérard LIOT